



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le **lundi 30 septembre 2024, à 18h30, à la salle municipale** et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry
Siège #2 - Gino Tanguay
Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard
Siège #6 - Étienne Ménard

Est/sont absents:
Siège #5 - Samuel Larochelle

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Stéphanie Lamontagne, directrice générale, assure le secrétariat.

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 18h30.

22-09-24

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - Rénovations au chalet des loisirs
 - 3.2 - Demande de la Société du patrimoine au PSPS
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

23-09-24

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Rénovations au chalet des loisirs

ATTENDU QUE la demande présentée par la Municipalité au Programme de soutien aux projets structurants pour la rénovation du chalet des loisirs.

ATTENDU QUE des soumissions ont été obtenues pour les fins des demandes d'aide financière.

ATTENDU QUE ce soutien financier, combiné aux subventions accordées via les programmes Nouveaux Horizons et Jeunes Leaders et à la somme obtenue du St-Mag Fest permettent la réalisation des travaux projetés.

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCORDER le contrat pour la fabrication des armoires, comptoirs et tables à Armoires GL, au montant de 15 850\$ + taxes, le tout conformément à leur soumission du 17 juillet 2024;

D'ACCORDER le contrat des travaux de construction tels, pose du revêtement extérieur du chalet et garage, construction d'une terrasse arrière, remplacement de la



N° de résolution
ou annotation

3536

galerie avant et du garde soleil, rénovation de la salle de bain, installation d'une porte pour personnes à mobilité réduite à Construction Patrice Roy inc., au montant de 121 813 \$ + taxes, le tout conformément aux soumissions datées du 11 août 2024;

D'ACCORDER le contrat pour le retrait du système de chauffage à l'huile et l'installation d'une thermopompe haute performance à L'Atelier du Métal inc., au montant de 8 853,97 \$ + taxes.

D'ACCORDER le contrat pour un système de caméras de surveillance avec enregistreur numérique réseau à l'entreprise Securitas Technologie, au coût estimé de 2 804,20 \$ + taxes.

D'AUTORISER la directrice générale à signer tout contrat ou entente jugé nécessaire ou utile aux fins ci-dessus.

ADOPTÉE

24-09-24

3.2 - Demande de la Société du patrimoine au PSPS

ATTENDU QUE la Société du patrimoine de Saint-Magloire a présenté au conseil une demande d'aide financière à être déposée en vertu du Programme de soutien aux projets structurants.

ATTENDU QUE ce projet vise la modification de la Maison du Patrimoine afin qu'un commerce de café boulangerie-pâtisserie y soit opéré.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager le démarrage de toute nouvelle entreprise et qu'il s'agit d'un service de proximité absent à Saint-Magloire.

ATTENDU QUE la Municipalité, dans sa planification stratégique, a déterminé vouloir favoriser la reprise d'activités dans la Maison du patrimoine de même que l'ouverture d'un commerce pouvant offrir des services de restauration.

ATTENDU QUE des sommes sont toujours disponibles dans le compte PSPS de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE SOUTENIR le projet de la Société du patrimoine de Saint-Magloire d'aménager une cuisine respectant les normes du MAPAQ.

D'AUTORISER et soutenir la présentation de la demande faite par la Société du Patrimoine de Saint-Magloire pour l'obtention de la somme de 55 280\$ sur leur projet estimé à 105 275,73\$.

DE CONVENIR avec la Société du Patrimoine de conditions visant à conserver les équipements acquis afin qu'ils servent aux fins prévues et en empêcher la revente avant 5 ans, sauf avec l'autorisation du conseil.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Stéphanie Lamontagne, à signer tout formulaire ou document et à fournir tous les renseignements ou documents qui seront jugés utiles ou nécessaires à la présentation de cette demande au PSPS.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Stéphanie Lamontagne, à présenter toute autre demande au PSPS, notamment pour de futurs aménagements au Jardin entre ciel et terre ou pour un ou 2 gazebos identifiés aux couleurs de la Municipalité, advenant que des sommes seraient toujours disponibles dans ledit programme.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme aucun citoyen ne s'est présenté à la séance, aucune question n'a été posée.



5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE la séance soit levée à 18h39.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



M. Daniel Thibault
Maire



Mme Stéphanie Lamontagne
Directrice générale et greffière-trésorière

